



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 8 septembre 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et Yves Sigouin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller André Tremblay.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, est également présent.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

La mairesse profite de l'occasion pour féliciter le Comité des citoyens de Rivière-Rouge pour la création d'un jardin communautaire dans le secteur L'Annonciation.

327/08-09-15

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par la greffière, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 août 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 août 2015
5. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 1<sup>er</sup> septembre 2015

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. PIIA 2015-40009 – Modification à la résolution numéro 210/01-06-15
2. PIIA 2015-40018 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
3. Demande d'exemption – Cases de stationnement au 626, rue L'Annonciation Sud – Matricule numéro 9941-72-3716
4. Autorisation d'installer une enseigne par l'Association des propriétaires du lac McCaskill dans l'emprise du chemin du Pont-McCaskill

#### **C AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion – Règlement numéro 259 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

### D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 258 remplaçant le Règlement numéro 243 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal

### E GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2015
2. Travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 230
3. Embauche et réaffectation de personnel
4. Embauche d'un Directeur - Culture, événements et vie communautaire par intérim
5. Autorisation donnée à Transport adapté et collectif des Laurentides de poursuivre le service offert dans la zone nord (de Mont-Tremblant à Rivière-Rouge) pour l'année 2016
6. Contrat de perception de paiement de bornes de recharge Aerovironnement du Circuit électrique
7. Entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, du centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité de diffusion et équipements supralocaux
8. Transfert au surplus affecté pour des dépenses reportées en 2016
9. Annulation d'un compte à recevoir

### F CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Visites préventives pour le système frigorifique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge – Octroi de contrat
2. Mandat de services professionnels pour un auditeur

### H TRAVAUX PUBLICS

1. Nettoyage et réhabilitation du puits municipal numéro 2 dans le secteur L'Annonciation
2. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réduction de la limite de vitesse sur le chemin de la Mullen du numéro civique 1397 jusqu'à l'intersection de la route de L'Ascension
3. Déneigement du secteur du lac McCaskill à L'Ascension pour la saison 2015-2016
4. Fin à l'entente intervenue avec la compagnie « Narcisse Gargantini & Fils Excavation inc. » concernant la cueillette des ordures commerciales au garage municipal

### I LOISIRS ET CULTURE

1. Adoption des règles d'utilisation du camping municipal pour la saison 2016

### J DIVERS

1. Motion demandant au gouvernement la révision de la *Loi sur le tabac*

#### Période de questions du public

### K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

328/08-09-15

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

329/08-09-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 4 AOÛT 2015**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 août 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 août 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

**ADOPTÉE**

330/08-09-15

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 AOÛT 2015**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 août 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 août 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

**ADOPTÉE**

331/08-09-15

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 1<sup>er</sup> septembre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 1<sup>er</sup> septembre 2015 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

**NOTE :** *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance, il est 19 h 59.*



No de résolution  
ou annotation

332/08-09-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### PIIA 2015-40009 – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 210/01-06-15

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 210/01-06-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, acceptant la projection du cadre bâti présentée dans le cadre de la demande numéro PIIA 2015-40009 pour la propriété située au 626, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 2-1 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-72-3716;

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur s'est glissée concernant le secteur d'application de la demande numéro PIIA 2015-40009, puisque cette demande s'appliquait au secteur PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et non au PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales;

**CONSIDÉRANT** que cette erreur est purement d'ordre clérical et qu'elle ne change en rien à la nature de la résolution ni à la décision rendue;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 210/01-06-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, soit modifiée afin de remplacer dans le titre et le texte de la résolution la mention « PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales » par « PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois ».

#### **ADOPTÉE**

333/08-09-15

#### PIIA 2015-40018 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 626, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 2-1 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule numéro 9941-72-3716;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur le réaménagement du terrain, au bâtiment du commerce « Station-Service Shell »;

**CONSIDÉRANT** qu'une première demande fut analysée lors du CCUE du 6 mai 2015 et que le demandeur se devait de revoir certains éléments de son aménagement;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation et le réaménagement du terrain devront être conformes aux dispositions règlementaires;

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau bâtiment sera implanté conformément aux normes applicables incluant un nouvel aménagement;

**CONSIDÉRANT** que tous les aménagements des bandes décoratives et gazonnées qui impliquent un empiètement sur la réserve de la rue L'Annonciation Sud semblent devoir faire l'objet d'une autorisation spécifique du ministère des Transports du Québec (MTQ);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

**CONSIDÉRANT** que la réduction de la bande gazonnée centrale existante doit également faire l'objet d'une autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait logique que l'aménagement de la bande gazonnée exigée au propriétaire par le règlement respecte l'alignement des bandes existantes;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-13 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en général les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-45/15.08.05 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 5 août 2015, recommandant au conseil municipal d'accepter l'aménagement du terrain, selon les esquisses fournies, et le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et des ententes et exigences avec le ministère des Transports du Québec (MTQ);

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'aménagement du terrain, selon les esquisses fournies, et le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et des ententes et exigences avec le ministère des Transports du Québec (MTQ).

### **ADOPTÉE**

334/08-09-15

### **DEMANDE D'EXEMPTION – CASES DE STATIONNEMENT AU 626, RUE L'ANNONCIATION SUD – MATRICULE NUMÉRO 9941-72-3716**

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'exemption de deux (2) cases de stationnement, en relation avec un projet de reconstruction et de réaménagement de la propriété « Station-Service Shell » située au 626, rue L'Annonciation Sud;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement numéro 182 relatif au zonage permet une exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement conformément audit règlement;

**CONSIDÉRANT** que le terrain servant à reconstruire la « Station-Service Shell » ne dispose pas de la superficie nécessaire pour la réalisation des six (6) cases de stationnement exigées en fonction de son usage et de la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que sur le dernier plan d'aménagement déposé à la Ville, l'orientation des espaces de stationnement a été changé afin de réduire l'empiètement sur la rue publique et que malgré cette modification, il y a encore empiètement sur la rue publique;

**CONSIDÉRANT** que la problématique majeure de ce terrain est que la profondeur et la superficie résiduelle dudit terrain sont insuffisantes pour contenir tous les aménagements exigibles en vertu de la réglementation municipale actuellement en vigueur;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 210/01-06-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 et portant sur le PIIA 2015-40009, laquelle résolution mentionne certaines dispositions concernant les espaces de stationnement et les aménagements qui doivent être prises en compte;

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'appliquer les dispositions prévues à l'article 7.10 du Règlement numéro 182 relatif au zonage et d'exiger un montant de 400 \$ (200 \$ par case de stationnement manquante) en compensation d'exemption de deux (2) cases de stationnement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-46/15.08.05 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 5 août 2015, recommandant au conseil municipal d'autoriser une exemption pour deux (2) cases de stationnement manquantes sur la propriété du 626, rue L'Annonciation Sud;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une exemption pour deux (2) cases de stationnement manquantes sur la propriété du 626, rue L'Annonciation Sud et d'accepter le versement d'un montant de 200 \$ par case qui sera versé au fonds de stationnement de la Ville pourvu qu'il y ait respect des autres dispositions de la réglementation en vigueur, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### **ADOPTÉE**

335/08-09-15

### **AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE PAR L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC McCASKILL DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DU PONT-McCASKILL**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'une enseigne par l'Association des propriétaires du lac McCaskill dans l'emprise du chemin du Pont-McCaskill, et ce, conditionnellement à ce que l'Association enlève toutes les autres enseignes se trouvant à cet endroit et qui n'appartiennent pas à la Ville.

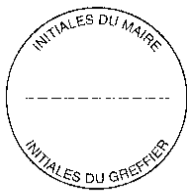
### **ADOPTÉE**

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166 PERMETTANT À CERTAINS VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 259 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux



No de résolution  
ou annotation

336/08-09-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 243 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 258 remplaçant le Règlement numéro 243 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal soit adopté.

Que le règlement numéro 258 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 258 remplaçant le Règlement numéro 243 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal est reproduit au livre des règlements.**

### GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

337/08-09-15

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2015 se détaille comme suit :

Salaires :	200 471,13 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	101 160,59 \$
Comptes courants :	<u>317 129,48 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>618 761,20 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

### ADOPTÉE

338/08-09-15

#### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION ET AUTRES TRAVAUX – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 230**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 107 114,85 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### ADOPTÉE

339/08-09-15

#### **EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche ou la réaffectation du personnel suivant :

- Embauche de Mme Andrée-Anne Brisson Michaud au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 1, à compter du 14 juillet 2015 pour une période de plus ou moins trois (3) jours;
- Réaffectation de M. Serge Bégin au poste régulier à temps partiel de préposé à l'entretien journalier-camping, classe 4 échelon 2, à compter du 5 août 2015;
- Réaffectation de M. Réjean Jutras au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier-camping, classe 4 échelon 2, à compter du 31 juillet 2015 jusqu'au 15 août 2015;

le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### ADOPTÉE

340/08-09-15

#### **EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR – CULTURE, ÉVÈNEMENTS ET VIE COMMUNAUTAIRE PAR INTÉRIM**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Patrick Cyr à titre de Directeur – Culture, événements et vie communautaire par intérim de la Ville de Rivière-Rouge en date du 4 août 2015, et ce, pour la période d'absence temporaire de la Directrice – Culture, événements et vie communautaire.

D'autoriser la mairesse à signer l'addenda au contrat d'emploi de M. Cyr pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation

341/08-09-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

### **AUTORISATION DONNÉE À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES DE POURSUIVRE LE SERVICE OFFERT DANS LA ZONE NORD (DE MONT-TREMBLANT À RIVIÈRE-ROUGE) POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT** que depuis 2009, Transport adapté et collectif des Laurentides offre une liaison entre la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Rivière-Rouge par autobus (zone nord), via quatre (4) circuits, du lundi au vendredi;

**CONSIDÉRANT** qu'Autobus La Québécoise inc. assure le service de transport des personnes pour une entente de douze (12) mois se terminant le 31 décembre de chaque année et que celle-ci peut être renouvelée, successivement, pour des périodes additionnelles de douze (12) mois;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge doit se positionner annuellement afin d'indiquer si elle désire poursuivre le service dans la zone Nord;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge et la MRC des Laurentides doivent s'engager à déboursier conjointement l'ensemble des coûts d'exploitation dudit service de transport en commun intermunicipal et assumer dans la même proportion tout déficit pouvant survenir;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Rivière-Rouge autorise Transport adapté et collectif des Laurentides à poursuivre le service de transport en commun intermunicipal de personnes, assurant une liaison entre Rivière-Rouge et Mont-Tremblant pour la prochaine année et qu'à cet effet la Ville de Rivière-Rouge s'engage à déboursier, conjointement avec la MRC des Laurentides l'ensemble des coûts d'exploitation dudit service de transport en commun intermunicipal et à assumer dans la même proportion tout déficit pouvant survenir.

#### **ADOPTÉE**

342/08-09-15

### **CONTRAT DE PERCEPTION DE PAIEMENT DE BORNES DE RECHARGE AÉROVIRONNEMENT DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT** que la compagnie « AddÉnergie » est le fournisseur actuel de l'infrastructure informatique qui héberge le Circuit électrique;

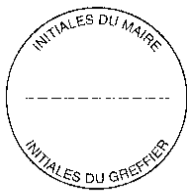
**CONSIDÉRANT** qu'à titre de partenaire du Circuit électrique, la Ville de Rivière-Rouge a acheté une (1) borne Aerovironnement, et désire retenir les services de la compagnie « AddÉnergie » pour effectuer la perception des paiements du service de recharge qu'elle procure aux membres du Circuit électrique;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Julie Godard, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat à intervenir avec AddÉnergie Technologies inc.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

343/08-09-15

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DE MUNI-SPEC, DU CENTRE SPORTIF JACQUES-LESAGE ET DE LA PISCINE MUNICIPALE DE MONT-LAURIER RECONNUS COMME ACTIVITÉ DE DIFFUSION ET ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, du Centre sportif Jean-Jacques Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activités et équipements supralocaux, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019, et ce, pour le financement de Muni-Spec seulement.

#### **ADOPTÉE**

344/08-09-15

### **TRANSFERT AU SURPLUS AFFECTÉ POUR DÉPENSES REPORTÉES EN 2016**

**CONSIDÉRANT** que certaines dépenses prévues dans le poste budgétaire « Équipements informatiques » ne seront effectuées que l'année prochaine;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le transfert d'un montant de 6 400 \$ du surplus libre de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité au surplus affecté de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour l'année 2016.

#### **ADOPTÉE**

345/08-09-15

### **ANNULATION D'UN COMPTE À RECEVOIR**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder à l'annulation du compte à recevoir émis par erreur le 12 mars 2015 au nom de Youssef Habib et Francine Quintal au montant total de 175,64 \$.

#### **ADOPTÉE**

346/08-09-15

### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

### **VISITES PRÉVENTIVES POUR LE SYSTÈME FRIGORIFIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de visites préventives pour le système frigorifique au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à la compagnie « Fixair inc. » pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016, au montant total de 9 100 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur proposition datée du 11 août 2015.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Que la Directrice – Sport et tourisme soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

347/08-09-15

### **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN AUDITEUR**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat de services professionnels à M. Daniel Tétreault, comptable professionnel agréé, pour la vérification des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, comprenant les états financiers de l'Agglomération pour le même exercice, en contrepartie de la somme de 11 025 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

### **TRAVAUX PUBLICS**

348/08-09-15

### **NETTOYAGE ET RÉHABILITATION DU Puits MUNICIPAL NUMÉRO 2 DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 228/01-06-15, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, octroyant le contrat pour le nettoyage et la réhabilitation du puits municipal numéro 2 à la compagnie « Les Entreprises B. Champagne inc. », pour un montant de 15 975 \$ plus les taxes applicables, le tout selon leur proposition du 4 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'après discussion avec la compagnie, cette dernière ne faisait pas la réhabilitation tel que requis par la Ville selon ses besoins spécifiques et qu'il y a lieu d'octroyer le contrat à une autre compagnie;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation à la compagnie « R.J. Lévesque & Fils Itée. », pour un montant de 17 250 \$ plus les taxes applicables, le tout selon leur proposition du 23 avril 2015.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 228/01-06-15, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2015.

**ADOPTÉE**

349/08-09-15

### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LA RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA MULLEN DU NUMÉRO CIVIQUE 1397 JUSQU'À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DE L'ASCENSION**

**CONSIDÉRANT** la demande faite au ministère des Transports du Québec (MTQ) en date du 14 août 2012 par la résolution numéro 312/06-08-12 afin de réduire la vitesse face à l'adresse civique 1397 à cause des véhicules qui circulaient à vive allure lorsqu'ils dépassaient d'autres véhicules, ce qui affectait le calme et la tranquillité du voisinage particulièrement pour les usagers d'un gîte touristique;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

**CONSIDÉRANT** la réponse obtenue par Mme Sylvie Laroche, directrice à la direction des Laurentides-Lanaudière au MTQ en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 par laquelle le ministère réduisait la limite de vitesse à 70 km/h sur un tronçon d'environ 1,4 km du chemin de la Mullen à partir de la rue L'Annonciation Nord;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été formulée par les citoyens habitant ce secteur afin de réduire la vitesse à partir du numéro civique 1397 jusqu'à l'intersection de la route de L'Ascension;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de réduire la limite de vitesse sur le chemin de la Mullen du numéro civique 1397 jusqu'à l'intersection de la route de L'Ascension à Rivière-Rouge.

Qu'une copie conforme soit acheminée au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, et au député d'Argenteuil, M. Yves St-Denis.

### ADOPTÉE

350/08-09-15

### **DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC McCASKILL À L'ASCENSION POUR LA SAISON 2015-2016**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de renouveler l'entente de déneigement de 3,71 kilomètres de chemin dans le secteur du lac McCaskill avec la Municipalité de L'Ascension pour la saison 2015-2016 au taux de 3 284,97 \$ du kilomètre.

### ADOPTÉE

**NOTE :** *Mme la conseillère Diane Gargantini ne participe pas aux discussions ni à la décision concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.*

351/08-09-15

### **FIN À L'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE « NARCISSE GARGANTINI & FILS EXCAVATION INC. » CONCERNANT LA CUEILLETTE DES ORDURES COMMERCIALES AU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** l'entente à durée illimitée intervenue le 2 juin 2009 avec la compagnie « Narcisse Gargantini & Fils Excavation inc. » concernant la cueillette des ordures commerciales au garage municipal du secteur L'Annonciation au montant de 240 \$ la levée plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** que les services de cette compagnie ne sont plus nécessaires et qu'il y a lieu de mettre fin à l'entente;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

De mettre fin à l'entente intervenue le 2 juin 2009 avec la compagnie « Narcisse Gargantini & Fils Excavation inc. » concernant la cueillette des ordures commerciales au garage municipal du secteur L'Annonciation.

**ADOPTÉE**

### LOISIRS ET CULTURE

352/08-09-15

#### ADOPTION DES RÈGLES D'UTILISATION DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les règles d'utilisation du camping municipal, connu sous le nom de Camping Sainte-Véronique, pour la saison 2016, telles que préparées en suivi de l'article 5 du Règlement numéro 258 remplaçant le Règlement numéro 243 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

**ADOPTÉE**

### DIVERS

353/08-09-15

#### MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

### ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction répondent aux questions adressées par le public.

354/08-09-15

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 28 septembre 2015 à 17 h. Il est 20 h 49.

### ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse